

PROJET D'ETABLISSEMENT

DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT De la Ville de BARENTIN



CRECHES
Barentinoises
LES LUTINS LES SYLPHIDES LES ELFES

Maire-gestionnaire : Monsieur Christophe BOUILON

Maire adjoint : Madame Maryse LE BOUETTE

Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance : Madame Isabelle SOWYK

Directrice : Madame Frédérique VAUTIER

Directrice adjointe : Madame Laurence SENTENAC



Table des matières

INTRODUCTION	3
1. Le projet d'accueil	4
1.1 Les 3 établissements d'accueil du jeune enfant.....	4
1.1.1 Les prestations d'accueil proposées.....	4
1.1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	5
1.1.3 Les compétences professionnelles mobilisées	5
2. Le projet éducatif	10
2.1 L'accueil	10
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	10
2.1.2 Le temps des échanges : les transmissions.....	11
2.1.3 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	12
2.2 Le soin	14
2.2.1 L'alimentation	14
2.2.2 Le sommeil.....	15
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	16
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil	17
2.3.1 Le jeu et les activités	17
2.3.2 L'approche artistique et culturelle	18
2.3.3 L'égalité garçon fille.....	19
3. Le projet social et le développement durable	20
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	20
3.1.1 Présentation du territoire.....	20
3.1.2 Intégration dans l'environnement	22
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	23
3.2.1 La participation des parents à la vie de l'établissement	23
3.2.2 Les moyens de communication et d'information avec la famille	24
3.2.2 L'inscription des EAJE dans la dynamique territoriale et partenariale	24
3.3 Les actions de soutien à la parentalité	25
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	25
3.5. La démarche en faveur du développement durable.....	25
Conclusion	26

INTRODUCTION

Ce projet d'établissement a été modifié à l'aide du guide départemental d'aide à la rédaction du projet d'établissement pour les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.¹

Date d'ouverture des établissements d'accueil du jeune enfant : 7 février 1977
Gestionnaire : Mairie de Barentin – Place de la libération 76 360 BARENTIN
Téléphone : 02 35 94 90 20
Nature juridique : municipal

Type et nom de la structure : Crèche Les Elfes

Adresse : 2, rue Jean Titelouze 76 360 BARENTIN
Téléphone : 02 35 91 18 50
Email : creche.elfes.barentin@orange.fr
Directrice de la structure : Frédérique VAUTIER
Capacité d'accueil : 26 places
Horaires d'ouverture : journée continue de 7h à 19h du lundi au vendredi

Type et nom de la structure : Crèche Les Sylphides

Adresse : 139, rue des Sylphides 76 360 BARENTIN
Téléphone : 02 35 91 07 22
Email : creche.sylphides.barentin@orange.fr
Directrice de la structure : Laurence SENTENAC
Capacité d'accueil : 26 places
Horaires d'ouverture : journée continue de 7h à 19h du lundi au vendredi

Type et nom de la structure : Multi-accueil Les Lutins

Adresse : 12, rue Saint Héliér 76 360 BARENTIN
Téléphone : 02 35 91 21 01
Email : halte.garderie.barentin@orange.fr
Directrice de la structure : Clémence HERICHER
Capacité d'accueil : 20 places
Horaires d'ouverture : journée continue de 8h à 18h du lundi au vendredi

¹ Ce guide a été réalisé par les services de la Direction de la protection maternelle et infantile (Dpmi) du Conseil départemental de l'Hérault et les services de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Hérault. Il tient compte des évolutions réglementaires suite à la parution du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Il a été mis à jour en 2022.

1. Le projet d'accueil

« Le projet d'accueil présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ».²

Les 3 établissements d'accueil du jeune enfant assurent de façon collective :

- de l'accueil de régulier à temps plein ou à temps partiel
- de l'accueil occasionnel
- de l'accueil d'urgence

1.1 Les 3 établissements d'accueil du jeune enfant

1.1.1 Les prestations d'accueil proposées

Les crèches ont été ouvertes le 7 février 1977. Après travaux en 2005, la capacité est portée à 26 places dont 3 réservées à l'accueil d'urgence et 20 places pour le multi-accueil (10 places en accueil régulier + 10 places en accueil occasionnel/urgence).

Les 3 établissements dépendant du pôle solidarité et sont placés sous la responsabilité de Monsieur Christophe BOUILLON, maire de la commune.

Les deux principaux partenaires financiers sont la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de Seine-Maritime et la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Ces établissements ont été agréés par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Afin d'être au plus près des besoins des familles, le nombre d'enfants accueilli varie selon les plages horaires, les jours et les périodes de l'année, à concurrence de 26 enfants pour les 2 crèches et de 20 enfants pour le multi-accueil avec des places réservées pour l'accueil d'urgence. Un agrément modulé permet d'adapter le nombre d'enfants accueillis en fonction des plages horaires sollicitées par les familles.

Le nombre maximal d'enfants accueillis simultanément peut atteindre 115% de la capacité d'accueil prévue si :

- Le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculé selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.
- Les règles d'encadrement sont respectées
- Le gestionnaire transmet les modalités à la PMI

² Art. R. 2324-29 du CSP

Les établissements d'accueils du jeune enfants (EAJE) peuvent accueillir les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

1.1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »³

Les enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peuvent être accueillis dès lors que les conditions d'accueil le permettent.

Un premier contact se fera avec la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Le planning d'accueil de l'enfant pourra être ajusté en fonction de ses besoins et de son rythme (rendez-vous médicaux, ...). Un projet d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au besoin et en fonction de la pathologie.

Afin de faciliter l'accueil d'enfant en situation de handicap, la direction pourra être amenée à être en contact avec les différents partenaires extérieurs qui suivent l'enfant (Pôle ressources handicap, CAMSP, ...).

L'aménagement des espaces a été repensé afin d'accueillir l'enfant porteur d'handicap et/ou sa famille.

1.1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.1.3.1 L'équipe et les différents intervenants

❖ L'EQUIPE :

La Coordination Petite Enfance

La coordinatrice Petite Enfance, infirmière puéricultrice, a délégation du gestionnaire pour mettre en œuvre, organiser et coordonner l'accueil des enfants sur les trois établissements d'accueil du Jeunes Enfants de la ville de BARENTIN.

La Coordinatrice assure l'organisation générale des trois établissements, les interventions des équipes pluridisciplinaires extérieurs. Elle est l'interlocutrice privilégié dans les relations avec le gestionnaire et les services extérieurs. Elle organise les échanges d'information entre les établissements et les familles à titre collectif.

Elle est épaulée par une adjointe, elle-même infirmière puéricultrice.

³ Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La directrice

La directrice de chaque établissement est placée sous l'autorité de la coordinatrice Petite Enfance.

La direction de la crèche les ELFES est assurée par la coordinatrice Petite Enfance, elle est secondée par une Educatrice de Jeunes Enfants.

La direction de la crèche les Sylphides est assurée par une Infirmière Puéricultrice, de même secondé par une Educatrice de Jeunes Enfants. Celle -ci est placée sous la responsabilité de la coordinatrice Petite Enfance.

La direction du Multi Accueil Les Lutins est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants qui est placée sous la responsabilité de la coordinatrice Petite Enfance.

Les missions de la direction sont :

- Assurer l'animation générale de l'établissement
- Prononcer les admissions
- Assurer toute information sur le fonctionnement des établissements
- Présenter les établissements et son projet éducatif et social aux familles
- Organiser les échanges d'information entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant.
- Encadrer et répartir les tâches du personnel

La direction de chaque établissement, est responsable avec son équipe du projet d'établissement, ainsi que sa mise en œuvre.

En cas d'absence de la direction, la continuité de la fonction de direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants, ou à défaut le matin par l'auxiliaire de puériculture qui effectue l'ouverture de la structure et le soir par l'auxiliaire de puériculture qui en assure la fermeture.

L'équipe pluridisciplinaire

Chaque structure bénéficie d'une éducatrice de jeunes enfants qui a pour mission d'accueillir, encadrer et accompagner les jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale. Elle surveille la sécurité et l'hygiène des enfants, assiste les jeunes enfants dans la réalisation d'actes de la vie quotidienne, aide à l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...). Elle participe à l'élaboration du projet pédagogique et est garante de sa mise en place et le fait respecter auprès de l'équipe.

Elle anime des activités éducatives adaptées à l'âge des enfants afin de stimuler leurs capacités intellectuelles, affectives et artistiques. Elle apporte une sécurité affective aux enfants (les rassure à différents moments importants : coucher, séparation, repas...). Transmet aux parents ou substituts parentaux les informations relatives à leur enfant : développement, acquisitions, difficultés... Et elle, participe à l'aménagement de l'espace. Détermine les besoins en matériel pédagogique

Chaque structure bénéficie d'auxiliaires de puériculture : Elles réalisent des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Elles garantissent aux enfants un environnement rassurant, stimulant et propre, en se positionnant dans une équipe pluri

professionnelle. Elles participent à l'élaboration et la mise en place du projet pédagogique. Elles créent une sécurité affective permettant à l'enfant et à ses parents de se sentir respectés et considérés dans la collectivité. Elles maintiennent une continuité auprès des enfants leur permettant de s'épanouir sur le plan affectif, physique et psychomoteur.

Chaque structure accueille des agents titulaires du CAP AEPE (*Accompagnant Educatif Petite Enfance*) : Elle est responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, elle réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique.

Le référent « santé et accueil inclusif »

Ce rôle est assuré par la coordinatrice adjointe qui est infirmière puéricultrice.

Ce référent intervient pour chacun des 3 établissements. Ces missions sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap vivant une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- Procéder à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale en accord avec les titulaires de l'autorité parentale (sur initiative ou demande de la direction)
- S'assurer du suivi du calendrier de vaccinations obligatoires

❖ LES INTERVENANTS EXTERIEURS :

L'animatrice de la médiathèque

Une animatrice de la médiathèque intervient une fois par mois dans chaque structure petite enfance de la ville de Barentin, afin de faire découvrir aux enfants le plaisir de la lecture et la manipulation de différents albums jeunesse. Ces interventions sont faites de façon ludique, musicale et interactive avec les enfants de tout âge selon des thèmes de saison.

Des projets tout au long de l'année sont élaborés en étroite collaboration avec la médiathèque.

Un psychologue

Il intervient 4 fois par an auprès des équipes notamment lors de séances d'analyses de pratique professionnelle (APP).

1.1.3.2 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »⁴

Des réunions d'équipe sont organisées tous les mois. Elles permettent de donner du sens au travail de chacune. D'échanger sur les pratiques de toutes les collaboratrices de la structure, de faire un point sur l'organisation de la structure, de l'accueil et l'accompagnement des enfants, la mise en place de projet.

Quatre journées pédagogiques sont organisées chaque année rassemblant les équipes des trois structures. Ces temps de réflexion permettent d'évaluer et d'approfondir les méthodes de travail. De même, ces réunions sont des moyens de mettre en commun l'organisation d'évènements qui ponctuent l'année, d'harmoniser les valeurs et les pratiques professionnelles, de se former.

Des réunions entre les trois éducateurs de jeunes enfants sont organisées régulièrement en fonction des besoins et des projets. Elles permettent de faire du lien entre les établissements, d'échanger sur les pratiques professionnelles, d'établir et transmettre des valeurs communes, de co-construire et de réaliser des projets.

1.1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »⁵

Analyse de Pratique Professionnelle.

Les analyses de pratique professionnelle permettent au personnel de l'équipe éducative d'identifier et d'analyser les problèmes rencontrés lors des accueils des jeunes enfants. Cette démarche a pour objectif le perfectionnement des compétences professionnelles, favorise une meilleure prise en charge des enfants.

Ces analyses représentent une étape importante dans la formation des professionnels. Elles permettent de prendre conscience du fait qu'ils ont une part active à jouer dans la réalisation effective du projet pédagogique et éducatif.

Les analyses de pratique vont permettre au personnel de l'équipe éducative :

- D'améliorer ses compétences professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des enfants.
- De se remettre en question par rapport à ses propres valeurs et celles de l'institution.
- D'apprendre à mieux se connaître pour améliorer son efficacité au travail.

⁴ Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

⁵ Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La formation

La formation continue est mise à disposition annuellement au personnel et est assurée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). La formation est essentielle pour réévaluer les pratiques et les valeurs des professionnels. De plus, cela permet d'être dans la rencontre et les échanges avec d'autres professionnels de différentes structures.

1.1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Les établissements accueillent des stagiaires sous convention de stage établit entre la mairie et le centre de formation préparant aux diplômes d'Etat (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers, auxiliaire de puériculture) ou le CAP-AEPE petite enfance...

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel sauf dans le cadre d'un contrat en alternance.

2. Le projet éducatif

*« Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ».*⁶

2.1 L'accueil

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».*⁷

La continuité de l'accueil, en maintenant le lien entre la vie dans l'établissement et la vie à la maison, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels...), dans l'espace (fonction des espaces, visuels...) et d'interlocuteurs privilégiés de l'enfant et de sa famille (l'accueil du matin, les transmissions en fin de journée...).

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont des espaces d'échanges sociaux. Ces lieux ont pour but d'aider l'enfant à grandir, de l'accompagner dans son développement, de l'aider à construire son identité, de le guider vers l'autonomie et de l'accompagner dans la vie en société.

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages, en respectant son individualité d'une part et la réalité institutionnelle d'autre part, ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les familles.

Dans un premier temps les familles sont reçues par la directrice lors d'un entretien d'accueil pour la mise en place du contrat. C'est l'occasion de faire connaissance, de visiter les locaux, d'échanger sur le fonctionnement et les différentes valeurs des établissements.

Dans un second temps, c'est la période dite d'adaptation/ familiarisation qui est pensée en amont en équipe, dont l'objectif est que l'enfant et sa famille se sentent bien, attendu et à l'aise. Ce temps est indispensable, du fait que nous établissons les prémices d'une relation de confiance entre l'enfant, la famille et l'équipe. Cette période laisse le temps à l'enfant de se familiariser en douceur au nouvel environnement, l'équipe pédagogique et les autres enfants. L'objectif est de créer un lien sécurisant tant pour l'enfant que pour les parents.

Lors de l'adaptation/familiarisation, l'enfant et sa famille sont accueillis, la première semaine, par une accueillante dite "référente". Le relais sera pris par la suite par l'ensemble de l'équipe afin que la relation de confiance, nécessaire à un accueil de qualité, s'établissent avec chacune des professionnelles.

⁶ Article R.2324-29 du CSP

⁷ Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Ce temps de rencontre est établi sur une période de cinq jours, elle est continue et progressive. Il est important que ce soient les parents de l'enfant qui y participent. Les accueillantes proposent le déroulement suivant pour cette semaine de découverte :

- **Le premier jour**, l'enfant est accueilli avec ses parents de 9h45 à 10h45 par la professionnelle référente qui accompagne individuellement l'enfant et sa famille dans une relation privilégiée durant cette période d'adaptation / familiarisation. Une nouvelle visite de la structure est proposée afin que l'enfant et ses parents se familiarisent avec ces nouveaux espaces. La référente présente le fonctionnement de la structure et tout ce qui est propre à l'individualité de l'enfant : son lit, son casier, sa cuvette où sont rangées ses affaires, le panier contenant les sacs à doudou et/ou tétine... De plus, c'est durant ce premier jour que l'accueillante référente prend connaissance des habitudes de vie de l'enfant accueilli, en remplissant un questionnaire avec les familles.
- **Le deuxième jour**, l'enfant est à nouveau accueilli une heure. Un temps d'échange a lieu et une première séparation d'une demi-heure pourra être proposée.
- **Le troisième jour**, l'enfant reste seul de 10h à 12h, un premier biberon/ repas est donné par la professionnelle accueillante.
- **Le quatrième jour**, l'enfant est présent de 10h à 14h, il partage le repas avec les autres enfants et fait la sieste dans la structure.
- **Le cinquième jour**, les bébés sont accueillis sur le même horaire que la veille (10h/14h) et les plus grands participent en plus au goûter (10h/16h30).

L'adaptation/ familiarisation permet donc de mettre en place une séparation progressive et ainsi contribuer à créer un climat de sécurité affective. Le temps est évalué et réévalué si besoins avec les parents et les professionnelles en fonction des besoins de l'enfant et des possibilités des parents.

2.1.2 Le temps des échanges : les transmissions

Les transmissions sont des temps d'échanges entre les parents et les professionnelles lors de l'arrivée du matin et le départ du soir. Ces moments instaurent un lien de confiance entre parents et professionnelles. Cela permet à l'enfant de se développer dans un contexte harmonieux et assurent une continuité éducative entre la maison et le lieu d'accueil. Ces temps d'échange permettent aussi de vivre la séparation de façon plus sereine et confiante pour l'enfant et sa famille.

Il est important de prévoir le temps nécessaire à des transmissions de qualité. Parents et professionnelles doivent être disponible pour ce temps essentiel, pour ainsi permettre un suivi quotidien de qualité et respectueux du rythme et du développement de l'enfant.

2.1.2.1 Transmissions du matin

Le matin, ce sont les parents qui transmettent les informations à l'équipe concernant le sommeil, l'alimentation, l'état général de l'enfant et tout changement qui entraîneraient des

conséquences sur son quotidien. En effet, ces informations sont primordiales à la fois pour le bien-être de l'enfant et pour le professionnel afin d'assurer une continuité de soin et éducatif.

L'enfant peut entrer avec son doudou et/ou sa tétine en salle de jeux pour faciliter la séparation puis progressivement l'enfant sera invité à ranger son doudou dans sa cuvette personnelle. L'accueil se fait de façon individuelle tout en respectant les besoins de chaque enfant, la professionnelle se rend disponible et à l'écoute de manière à retranscrire les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant, dans son individualité.

2.1.2.2 Transmissions du soir

Au même titre que les transmissions du matin, une professionnelle se rend disponible pour les parents afin de leur retranscrire la journée de leur enfant. Un compte rendu sera fait dans la mesure du possible, où sera souligné les anecdotes de l'enfant et de son évolution.

Ce temps de transmissions entre l'équipe et les familles est essentiel pour un travail cohérent auprès de l'enfant et créer ainsi une relation de confiance et de bienveillance.

2.1.3 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».*⁸

Les structures petites enfances de la ville de Barentin accueillent les jeunes enfants dans un cadre éducatifs, sanitaire et social, favorable à leur épanouissement et permet ainsi aux parents d'exercer leurs activités en toute sérénité.

Les axes de travail du projet éducatif s'inspirent de "La Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant." ⁹

Le cadre de référence de cette charte, fait écho aux valeurs de la structure :

- *Pour grandir sereinement, l'enfant a besoin d'être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.*
- *L'enfant avance à son propre rythme et il développe toutes ses facultés en même temps : pour lui tout est langage, corps, jeu, expérience. Il a besoin que nous lui parlions, de temps et d'espace pour jouer librement et pour s'exercer ses multiples capacités.*
- *Il est sensible à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui. Il se sentira bien accueillir quand sa famille sera bien accueillie, car ses parents constituent un point d'origine et son port d'attache.*

⁸ Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

⁹ Voir annexe : Charte National d'Accueil du Jeune Enfant

- *Il a besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance son désir d'apprendre, de se socialiser et de découverte. Ainsi, l'enfant se sentira bien et aura confiance en lui.*
- *L'accompagner à s'ouvrir au monde grâce aux expériences artistiques et culturelles qui lui sont proposés. Il développera ainsi son sens artistique.*
- *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.*
- *Fille ou garçon, l'enfant a besoin qu'on le valorise pour ses qualités personnelles.*
- *L'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à son éveil.*
- *Pour que l'enfant soit bien traité, il est nécessaire que les adultes qui l'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègue comme avec d'autres intervenants.*
- *Il est nécessaire que les personnes qui sont autour de l'enfant soient formées et s'intéressent aux spécificités de son très jeune âge et à sa situation d'enfant qui leur est confié par ses parents.*

De cette charte, en découle différentes pistes de réflexion qui vont articuler la pratique professionnelle des accueillantes :

- Considérer l'enfant comme sujet unique, compétent et acteur de son développement
- Prendre en compte le fait que l'enfant se développe selon un rythme qui lui est propre.
- Être conscient que seules les interactions positives et valorisantes avec son entourage peuvent soutenir l'enfant dans la construction de son individualité et le conduire vers l'autonomie.
- Créer un environnement porteur (aménagement de l'espace, personnel qualifié, respect des normes d'encadrement, matériel adapté et diversifié) et permettant à l'enfant d'explorer son potentiel.
- Être persuadé que c'est en respectant la place des parents comme premier éducateurs et en créant les conditions d'un partenariat éducatif fort que l'enfant pourra s'appuyer sur un sentiment continu d'exister pour grandir.

❖ **L'aménagement de l'espace :**

L'aménagement des espaces de jeux au sein d'une structure d'accueil a un véritable impact sur le comportement des enfants et des professionnels qui les accompagnent. Un aménagement adapté et pensé favorise l'autonomie et la libre expression créative de l'enfant et permet aux professionnels de donner du sens à l'espace. Il est pensé en équipe en fonction de l'âge et des besoins des enfants. En effet, pour qu'ils s'épanouissent il est nécessaire qu'ils se sentent en confiance et en sécurité. L'aménagement est modulable tout au long de l'année car il évolue en fonction du développement des enfants.

Un parc est aménagé pour les bébés afin d'assurer leur sécurité dans la salle de jeux. Cette salle de vie est composée également d'un espace dédié à la motricité (piscine à balles, modules de motricité, motos, pousseurs...) et d'un espace pour le jeu libre. Au sein des structures, un espace de jeu symbolique est présent (dinette, poupées, bricolage...) et un espace est dédié à la détente ou peuvent être mis à disposition des livres et/ou des jeux sensoriels.

La place du professionnel a son importance dans le jeu de l'enfant. C'est par sa posture et son regard bienveillant que l'enfant se sentira en sécurité et en confiance.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Les repas au sein des trois établissements, sont confectionnés sur place par une auxiliaire de puériculture. A savoir, une formation HACCP et des mesures protocolaires sont mises en place pour la confection des repas. Ainsi, les professionnelles réalisent des repas variés selon des denrées de saison, en fonction de l'âge des enfants présents (mixés, moulinés, morceaux).

Lorsque l'enfant grandit, les parents débutent la diversification à la maison et les professionnelles prennent le relais à la structure et ainsi faire une continuité avec la famille.

Le repas du midi et le goûter sont des moments essentiels de la socialisation de l'enfant, c'est un moment de plaisir, de convivialité et de dialogue. L'enfant se familiarise avec les règles de vie sociale à table : *être assis autour d'une table, attendre son tour, se laver les mains avant et après el repas, utiliser des couverts.*

Concernant le rythme du bébé, ce dernier est respecté dès son entrée en crèche et évolue progressivement. Les biberons sont toujours donnés aux nourrissons dans les bras d'une professionnelle, dans un espace au calme afin de privilégier une relation individuelle.

Lorsque le bébé passe à repas solide, les repas sont donnés de façon individuelle, en fonction des besoins de l'enfant. Ils sont installés dans une chaise haute adaptée. La professionnelle s'installe près de lui pour lui donner son repas, de façon à être en situation de relation privilégiée, mais aussi permettre à l'enfant de voir les grands attablés.

En cours d'année, lorsque l'enfant manifeste son désir d'autonomie, la professionnelle l'accompagne dans sa démarche, en lui proposant la double cuillère. Une pour lui et une pour la professionnelle, celle-ci reste près de lui afin de maintenir la relation privilégiée.

Lorsque l'enfant est plus grand et qu'il maîtrise un peu plus ses gestes, il est installé à table en compagnie des autres enfants, sous le regard bienveillant de l'adulte. Lors des repas, l'enfant a le choix de manger les aliments dans l'ordre qui lui convient au déjeuner ou au goûter. En effet, à la suite d'observations, et en concertation entre professionnelles, le choix a été de disposer tous devant l'enfant (entrée, plat et dessert). Ainsi, c'est lui qui organise l'ordre de son repas, le rendant acteur de son alimentation. L'enfant est invité à goûter à tout et découvrir de nouvelles saveurs à son rythme, sans y être forcé.

2.2.2 Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

En effet, le sommeil occupe une place primordiale dans le développement psychique et physique du jeune enfant. Il a besoin de se reposer de ses activités de la journée. C'est un moment privilégié pour lui.

La sieste lui permet de se sentir bien pour le reste de la journée et mieux dormir la nuit. Pendant, qu'il dort et rêve, l'enfant se défoule psychiquement des tensions vécues (*fatigue, frustration, découvertes...*)

Les besoins de sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et différent selon l'âge. Le sommeil passe par différentes phases : l'endormissement, le sommeil léger, le sommeil profond et une phase de sommeil paradoxal.

C'est pourquoi, le rythme des bébés est respecté car différent les uns des autres. Nous accompagnons et nous les respectons pour être au plus près des besoins individuels.

Les enfants plus grands sont couchés vers 12h, accompagné de leur objet transitionnel et se réveillent en fonction de leur rythme, de façon échelonnée.

Il peut être proposé aux enfants qui en ressentent le besoin, de se reposer dans la matinée ou après le goûter. De plus, des temps calme peuvent être mis en place dans la journée en fonction des besoins.

Dans chaque établissement petite enfance de la ville de Barentin, il y a trois dortoirs qui sont aménagés en fonction de l'âge des enfants et de leur rythme. De plus, les lits sont adaptés (lits à barreaux et couchettes) suivant l'âge des enfants accueillis. Chaque enfant a son propre lit sauf dans le cadre du multi-accueil où des lits sont réservés pour les enfants accueillis de façon ponctuelle.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Un acte de soin doit assurer l'hygiène et le bien-être de l'enfant. Lorsque nous parlons d'hygiène dans le milieu de la petite enfance, nous pensons tout de suite au change de la couche. Or, les soins comprennent aussi différents gestes comme le lavage de nez, la prise de médicament, le lavage des mains, et la prise de température.

❖ LE CHANGE :

Il est donc important de mettre en place une relation privilégiée avec l'enfant lors des soins et des changes, une relation duelle entre l'enfant et la professionnelle.

A tout âge, l'enfant est prévenu des soins qui lui sont fait. Il ne sera pas emmené par surprise en salle de change ou contre son gré. C'est par la discussion que les professionnelles amèneront l'enfant à accepter le soin.

La verbalisation est un atout lors de la prise en charge d'un soin. Verbaliser chaque geste et action permettent de rassurer et de respecter l'enfant. Les professionnels sont à son écoute et veillent à ce qu'il soit acteur en le faisant participer. Les salles de bain sont aménagées et adaptées pour favoriser l'autonomie des enfants.

Le sujet de « l'acquisition de la propreté » est un moment important où les professionnelles sont souvent sollicitées par les parents angoissés par la rentrée de l'école. Ces dernières expliqueront les enjeux : la propreté doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (*maitrise des sphincters*) et psychologique (*l'enfant doit être prêt, en avoir envie*). L'enfant doit être accompagné et félicité sans trop en faire. Et bien sûr, les « accidents » font partie de l'apprentissage et doivent être dédramatisés.

C'est une période qui sera gérée en collaboration avec la famille.

❖ LE LAVAGE DES MAINS :

L'hygiène des mains est importante que ce soit après une activité salissante, avant et après manger ou après être passé aux toilettes.

C'est un geste du quotidien qui permet d'apprendre à être et rester en bonne santé.

Avant les repas, les enfants sont invités à se laver les mains, chacun leur tour. A la fin du repas, des gants humides sont à la disposition des enfants afin de s'essuyer les mains, la bouche seul.

❖ LA PRISE DE TEMPERATURE :

Si l'état de l'enfant interpelle : comportement différent des autres jours, joues rouges, souvent allongé, ou peu d'appétit, l'accueillante peut prendre la température de l'enfant en axillaire.

❖ LAVAGE DE NEZ :

Le lavage de nez sera effectué à la demande des parents uniquement si l'enfant en a besoin. Les professionnelles ayant assez de recul pour juger la nécessité du DRP (désobstruction rhinopharyngée). Les professionnelles peuvent accompagner les parents sur ce geste technique. Le mouchage reste la meilleure façon de désobturer le nez de l'enfant. Il est indispensable de l'inciter dans cette démarche.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».*¹⁰

2.3.1 Le jeu et les activités

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».*¹¹
*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».*¹²

Le jeu fait partie intégrante de la vie de l'enfant car c'est en jouant que l'enfant construit son identité et gagne en autonomie. Il est l'activité principale de l'enfant parce qu'il est source de plaisir et de découvertes. Il mobilise l'enfant dans toute son intégralité.

La journée est ponctuée de temps de jeux libres et d'ateliers proposés. Au quotidien, les professionnelles installent des jouets en salle de jeux en fonction des attentes et des besoins du moment, selon l'âge des enfants et le climat du moment. Les jouets sont renouvelés au cours de la journée. Les enfants sont invités à participer au rangement car cela fait partie des règles de vie. Les professionnelles sont présentes auprès des enfants pour les accompagner dans leurs jeux par l'observation, l'écoute et l'attention portées sur eux. Cela favorise aussi la démarche de sollicitation de l'adulte par l'enfant. L'adulte s'adapte aux différentes situations rencontrées. De même, au cours de la journée le groupe d'enfants peut être amené à être séparé dans différents espaces pour permettre de se retrouver en petits groupes.

¹⁰ Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

¹¹ Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

¹² Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

A la crèche, une diversité de jeux et jouets sont proposés aux enfants. Chaque jeu a une fonction qui lui est propre mais qui peut être détournée par l'enfant qui se l'approprie à sa manière.

Pour les bébés, la principale activité est la découverte de ses sens, de son corps et de son environnement proche. Il trouve à sa portée une variété de jeux pour stimuler son activité sensorielle sur des tapis d'éveil : des jouets d'éveil (hochets, balles sensorielles, petits bâtons de pluie, des livres en tissu...), des jeux de coucou caché, des jeux devant le miroir...

Pour les plus grands une variété de jeux et jouets est proposée pour répondre à leurs différents besoins : des jouets de construction, des jouets d'assemblage (animaux aimantés, ...), des jouets d'encastrement, d'empilement, d'emboîtement, des jeux de faire semblant (dinette, déguisement, poupées, bricolage), des jeux symboliques qui suscitent l'imaginaire (les animaux et la ferme, les voitures et les garages...), des jeux recyclés (bassines, couvercles, bouchons, bouteilles sensorielles...).

En salle d'activités, les professionnel(le)s proposent des jeux de manipulations (transvasement de semoule, de pâtes, pâte à modeler), de motricité fine (puzzles, laçage), de construction, des jeux de société (lotos, memory, ...), des activités manuelles (peinture, coloriage, collage, découpage, gommettes...). Ces ateliers sont accompagnés de consignes au cours desquelles il n'y a pas de recherche de résultats, l'enfant doit tout d'abord prendre plaisir à faire et expérimenter. Il ne doit pas être forcé, ni se retrouver en difficulté. L'intérêt réside dans le développement de l'imaginaire et de la créativité. Ainsi, l'adulte l'encourage, le valorise et s'adapte à chacun.

Des temps de lectures et de chants sont proposés aux enfants de façon collective ou individuelle (imagiers sonores, livres jeunesse, marionnettes, comptines...). Ils permettent de ritualiser les journées, de rassembler le groupe d'enfants et d'instaurer des temps de retour au calme. Ces supports amènent l'enfant à développer son imaginaire et son langage et leur donne la possibilité d'exprimer des émotions. Les échanges dans le groupe d'enfants et aussi avec les professionnelles sont favorisés.

Un espace de motricité est mis à disposition des enfants. Il comprend une piscine à balles, des modules de motricité, un tunnel. Peuvent être proposés des vélos, des motos, des pousseurs ; pour répondre aux besoins moteurs des enfants. Dès que le temps le permet, les enfants bénéficient d'un espace extérieur adapté.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».*¹³

¹³ Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

C'est à travers les projets des professionnels mis en place tout au long de l'année que l'enfant développe sa créativité :

- Activités manuelles et de manipulation : L'objectif est de laisser l'enfant créer, manipuler au gré de ses envies.
- Eveil musical et corporel : L'objectif est d'appréhender son corps en se laissant porter par les rythmes musicaux et découvrir différents instruments.
- Projets avec la médiathèque : découvertes et manipulation d'albums jeunesse. L'objectif de ce projet est de partager entre adultes et enfants le plaisir de lire assis, allongé, debout, dans les bras, à côté ou sur les genoux, à l'endroit ou à l'envers, en empilant, en manipulant les livres, et même en les suçotant, en promenant ses « objets culturels »

L'équipe propose aux familles à l'aide d'un affichage, des idées de sorties ou d'animations à réaliser dans le secteur afin de favoriser une ouverture sur l'extérieur.

2.3.3 L'égalité garçon fille

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».*¹⁴

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnelles. L'attention des professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

¹⁴ Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

3. Le projet social et le développement durable

« Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable ». ¹⁵

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

3.1.1 Présentation du territoire

- Aspects géographiques :

Barentin est une commune française située dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie. La commune s'étend sur 1274 hectares, est située à l'intersection des grands axes routiers qui joignent Paris au Havre et Dieppe à la vallée de la Seine. Barentin est traversée par l'ancienne RN 15 devenue RD 6015 (axe Rouen-Le Havre). La commune est située à 17 kilomètres au nord-ouest de Rouen accessible par l'A150. Depuis février 2015, l'autoroute contourne la ville par le sud jusqu'à Yvetot via le viaduc de l'Austreberthe. La gare de Barentin est desservie par les trains de la ligne Rouen - Le Havre du réseau TER Normandie.

Barentin fait partie de la communauté de communes Caux-Austreberthe regroupant également les communes de Pavilly, Bouville, Blacqueville, Villers-Ecalles, Goupillières, Saint-Austreberthe, Limésy, Emanville.

Les iris (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) de Barentin sont :

- Boiledieu
- Lalizel
- Cité Badin - Centre-ville
- Zone d'activités du Mesnil Roux
- Le Hamelet – Les Campeaux - Cité Lamarck
-

La crèche LES ELFES se situe dans l'iris de Boiledieu.

La crèche LES SYLPHIDES se situe dans l'iris de Lalizel.

Le multi-accueil LES LUTINS se situe dans l'iris du Centre-ville.

- Indicateurs démographiques :

Au dernier recensement datant de 2017, la ville de Barentin compte 11 822 habitants contre 7 962 habitants cinquante ans plus tôt dont 424 enfants de 0 à 3 ans et 467 enfants de 3 à 5ans.

Les 1 830 familles avec enfant(s) représentent 35% des ménages de Barentin. Elles sont moins nombreuses qu'en 1990 (2 390, soit 54% des ménages).

En 2017, Barentin compte 142 naissances, soit un taux de fécondité estimé de 6,6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants (moyenne sur trois années glissantes, calculée à partir des naissances de 2016 à 2018).

- Caractéristiques socio-économiques de la population du territoire :

En 2017, 424 enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille à Barentin. 49 enfants vivent au sein d'une famille monoparentale dont 27 sont avec un monoparental actif et 22 avec monoparental non actif. 375 enfants vivent au sein d'un couple. Soit, 249 avec un couple dont les deux parents sont actifs, 109 avec un couple dont un seul parent est actif et 17 avec un couple dont aucun des parents n'est actif.

Le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé. 7% des moins de 3 ans sont en situation de vulnérabilité à Barentin. L'accès à un mode de garde représente néanmoins un enjeu important pour le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation des parents isolés d'enfants de moins de 3 ans.

Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (28% pour Barentin contre 27% en moyenne pour la France métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (73% pour Barentin). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

- Etat des lieux des modes d'accueil et activités existantes sur la commune :

En 2017, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » de Barentin est de 70%. Ce taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre du territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires. Fin 2016, Barentin compte 3 établissements d'accueil du jeune enfant proposant 72 places, soit 17 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, ainsi que 250 places chez des assistant(e)s maternel(le)s.

Le territoire compte :

- > Structures d'accueil 0 à 6 ans : deux crèches et un multi-accueil
- > Assistants maternels : 81
- > Trois MAM (Maison d'Assistants Maternels) : 9 assistants maternels
- > Une micro-crèche
- > Cinq écoles maternelles et cinq écoles élémentaires.
- > Accueil de loisirs
 - pour les 3-4 ans: 25 enfants
 - pour les 5-13 ans: 210 enfants.
- > Structures de proximité :
 - CCAS (Centre Communal d'Action Social)
 - CIAD (Centre d'Information et d'Accueil Départemental), consultation PMI (Protection Maternel Infantile)
 - EVS (Espace de Vie Social)
 - Théâtre, médiathèque
 - Piscine, gymnase, terrain de sport

3.1.2 Intégration dans l'environnement

Les politiques locales de la ville de Barentin sont :

- **Favoriser la réussite scolaire et l'accès aux activités**

L'objectif est de permettre aux enfants d'accéder à des activités variées en favorisant une ouverture commune sur l'extérieur et en tenant compte de leur individualité et de leurs besoins selon leur développement.

- **Apprendre à être et rester en bonne santé**

L'objectif de prévention en direction des familles et des enfants tant sur le plan médical et que sur l'hygiène de vie.

- **Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité**

L'objectif est de rendre l'enfant acteur de sa journée, savoir vivre ensemble et faire attention à l'autre tout en développant ses capacités individuelles.

- **Accompagner l'enfant à devenir citoyen**

L'objectif est de sensibiliser les jeunes enfants au développement durable par des actions au fur et mesure de la journée.

- **Favoriser la mise en place du langage**

L'objectif est d'apporter aux jeunes publics des outils nécessaires pour développer son langage et ainsi prendre plaisir à lire et écouter des histoires.

- « **Je m'alimente correctement** »

L'objectif est de sensibiliser dès le plus jeune âge la découverte d'une alimentation saine et variée.

- **Soutien à la Parentalité.**

L'objectif est de créer une relation de confiance avec les familles et de leur apporter du soutien, de l'écoute et des informations.

Au regard des politiques locales de la ville de Barentin, les structures petites enfance ont à cœur de s'inscrire dans chaque axe afin d'accueillir et accompagner les enfants et leur famille dans les meilleures conditions.

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Le projet éducatif prend en compte la dimension de la participation des parents, les modalités de partenariat parents/professionnels et les moyens de communication. L'accueil des enfants doit s'effectuer avec l'implication des parents, en tenant compte de leurs possibilités.

3.2.1 La participation des parents à la vie de l'établissement

- Conseil de crèche

Il est proposé aux familles de participer aux conseils de crèche en devenant représentants pour une année (élection qui a lieu en octobre). Ces conseils de crèche ont lieu deux fois par an.

- Réunion Parents

Chaque année, des rencontres avec des familles sous forme de réunion et/ou de porte ouverte sont organisées dans le but d'ouvrir les structures aux parents et partager avec eux un moment convivial.

- Ateliers Parents Enfants

Les ateliers sont proposés une fois par mois. Ce sont des petites bulles hors du temps où enfants, parents et professionnels se rencontrent autour d'un moment créatif pour échanger et partager.

- La fête de fin d'année

Une fête est organisée en fin d'année scolaire, un samedi matin. Les parents sont conviés à venir pour un moment de partage avec leur enfant. Un film retraçant le quotidien des enfants au sein des structures ou un spectacle est proposé aux familles.

Ce moment constitue une autre façon d'échanger et de se découvrir un peu plus.

3.2.2 Les moyens de communication et d'information avec la famille

La communication est la base d'un accueil en crèche, sans communication pas de collaboration et de co-éducation. C'est pourquoi, il est essentiel pour les trois structures petite enfance de la ville de Barentin, de mettre en place des outils adéquats et accessibles à tous pour créer une communication harmonieuse avec les familles.

Le principal moyen de communication et d'information avec les familles sont avant tout les transmissions du matin et du soir avec les professionnelles. Les transmissions sont primordiales à la fois pour le bien-être de l'enfant et pour le professionnel afin d'assurer une continuité de soin et éducatif.

Dans le sas et le hall d'entrée, des tableaux permettent d'afficher différentes informations aux familles comme les fermetures des structures, les interventions des partenaires comme la médiathèque, les événements proposés par la commune, les menus, les activités du jour et les affichages obligatoires liés à la vie de l'établissement et dans le cadre la réglementation.

Au besoin, des échanges entre les familles et les professionnelles des trois structures sont réalisés par téléphone et/ou par mail.

Sur le site internet de la ville de Barentin, des documents sont consultables comme les menus, les règlements de fonctionnements, ...

3.2.2 L'inscription des EAJE dans la dynamique territoriale et partenariale

Différents projets sont réalisés avec la médiathèque comme le prix bébé lecteur, la semaine nationale de la petite enfance, une intervention mensuelle dans chaque structure, des sorties à la médiathèque pour les enfants du multi-accueil Les Lutins.

Des projets à venir sont en cours de réflexion à l'espace de vie sociale. En fin d'année scolaire, les enfants entrant à l'école maternelle font une visite de l'école située à proximité de leur structure d'accueil. Cela permet une découverte de leur prochain lieu d'accueil.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Afin de concilier leur vie familiale et vie professionnelle, l'établissement propose des plages horaires allant de 7h à 19h. La direction et l'équipe sont disponibles afin d'échanger avec les familles et sont à l'écoute de leurs difficultés au quotidien. La direction reste présente à tout moment pour échanger de manière plus formelle.

La création et la mise en place d'ateliers enfants parents permettent de créer davantage de liens avec les familles. En effet, ceux-ci ouvrent aux différents échanges entre parents et parents-professionnels, questionnements des familles, transmissions de pratiques pédagogiques plus ciblées.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».*¹⁵

Afin de faciliter et de garantir un accueil pour les enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et/ou qui sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, le multi-accueil propose 10 places par jour en accueil occasionnel. Cela permet aux parents de faciliter leurs démarches dans leurs différents parcours.

Au besoin, les crèches disposent de places d'urgence.

3.5. La démarche en faveur du développement durable

Depuis mars 2023, des travaux de réhabilitation sont en cours sur les trois EAJE afin d'être dans une démarche en faveur du développement durable (ex : fontaine à eau, bâtiments basse consommation, tri des déchets, vaisselle en porcelaine et verre en verre ...)

Des projets sont en cours de réflexion comme l'utilisation d'un bas à compost, la sensibilisation du tri du verre, l'acquisition d'un poulailler, la sensibilisation des enfants à la nature avec la création d'un potager, ... Concernant les activités pédagogiques avec les enfants, les professionnels font appel aux familles pour acquérir du matériel de récupération.

¹⁵ Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conclusion

Ce projet est la carte d'identité des valeurs des trois structures petite enfance de la ville de Barentin.

C'est un projet qui évolue dans le temps aux regards des politiques locales, des pédagogies nouvelles, et des valeurs qui véhiculent en chaque professionnel travaillant au sein de la ville de Barentin.

Ce projet a été modifié en avril 2024 et sera réécrit au plus tard dans 5 ans.